

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 décembre 2015

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, SURET Jean-Louis, BONNET Michel, LACROIX René, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, MACLE Laurent

Date de convocation : 24 novembre 2015

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

1. POINT SUR LE DEVENIR DE LA CCCHS

Monsieur le maire commence la séance par un point sur le devenir de la CCCHS.

Il indique tout d'abord que la commune de Baume les Messieurs a voté pour la dissolution proposé par Monsieur le Préfet.

De plus, la commune de Mirebel arriverait sur le territoire de la CCCHS avec la création de la Commune Nouvelle créée entre les communes de Grange sur Baume, Crançot et Mirebel » nommé Haute Roche.

La dissolution reste donc envisageable. Dans ce cas, chaque commune récupère les compétences de la CCCHS puis négociera les différentes compétences avec l'autre Communauté de Communes à laquelle elle sera affiliée.

Le maire informe enfin le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec le préfet le 4 janvier 2016 pour qu'il puisse répondre aux diverses questions posées lors de la première rencontre (personnels, biens, financement...)

2. POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME

Monsieur le maire informe qu'avec René LACROIX, ils ont rendez-vous à la DDT le 14 décembre concernant l'avenir de la ZPPAUP et du POS. Il s'agit de trouver les moyens d'actualiser la réglementation en matière d'urbanisme en prenant compte des évolutions légales.

Dossier accessibilité P'tit Castel : le permis a été obtenu. Les travaux vont donc commencé avec le démontage de la pergola.

Dossier de Monsieur VIDAL pour la réfection de sa façade : Sa demande a été refusée pour défaut de pièces fournis dans les délais alors que les pièces ont bien été envoyées avant la date limite fixée. Il est donc prévu d'en parler à la réunion avec la DDT.

Dossier de Monsieur DAVID pour la création d'une cheminée : cheminée en métal couleur crème

3. COMPTE RENDU DE LA VISITE POUR LA SIGNALÉTIQUE DU PATRIMOINE

La visite s'est déroulée avec des représentants de l'ABF et de la région. L'objectif de cette visite était de faire le tour des sites où seraient installés les panneaux : la tour charlemagne, le froid pignon, l'école d'autrefois, le belvédère sous le porche et vers la mairie. Ces six panneaux seront installés en juin 2016.

Cet investissement engage une participation de la Commune à hauteur de 1 690.48 € soit 20 % de la somme. La Région financera le reste du projet.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du maire

4. DELIBERATION SUR LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, afin de régler le solde des dépenses de l'année 2015, de voter des crédits supplémentaires. Le Conseil Municipal décide, par conséquent, de voter à l'unanimité les crédits demandés.

5. DELIBERATION SUR LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient, afin de régler le solde des dépenses eau et assainissement de l'année 2015, de voter des crédits supplémentaires. Le Conseil Municipal décide, par conséquent, de voter à l'unanimité les crédits demandés.

6. DELIBERATION SUR LA SUPPRESSION DU BUDGET CCAS

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe du 8 aout 2015 permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget CCAS par délibération si la compétence sociale n'est pas exercée sur ce budget. Considérant notre situation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer la gestion comptable et budgétaire du budget CCAS au 31 décembre 2015.

7. DELIBERATION CONCERNANT LE TARIF DES LIVRES SUR CHATEAU CHALON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les livres sur Château-Chalon au prix unitaire de 35 euros TTC.

8. DELIBERATION SUR LA MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX A L'AF

Considérant que les agents communaux sont mis à disposition de l'Association Foncière quand le service le justifie, le Maire propose de mettre en place une convention de mise à disposition des agents communaux entre la commune et l'association foncière. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de convention.

Il conviendra également que l'Association Foncière passe une délibération sur le même objet.

9. DELIBERATION SUR L'AFFOUAGE SUR PIED

L'ONF a fourni à la commune une liste des travaux préconisés pour 2016 :

- Entretien des plantations (parcelle 12 et 30) pour un montant de 2 990 €
- Travaux de maintenance (définir le périmètre des parcelles 11 et 12 pour un montant de 180 €

- Travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers (1-3-4) pour un montant de 5 600 €

Le Conseil Municipal décide de prévoir au budget les deux premiers points considérant que le troisième n'est pas nécessaire pour le moment.

10. VOIRIE : ECOULEMENT DE LA PLUIE AU NIVEAU DU 3, 5, ET 7 DE LA RUE SAINT JEAN

Des infiltrations d'eau pluviale s'écoulent à proximité des habitations des 3,5 et 7 rue Saint Jean. La solution serait de faire une rigole. Le Conseil Municipal décide de programmer les travaux pour 2016. De plus, le Conseil Municipal décide de faire une demande au Conseil Départemental puisque la rigole est à réaliser sur la voirie départementale.

11. ARBRE DE LA LAICITE

La manifestation a rassemblé beaucoup de monde, même si les conditions climatiques étaient difficiles. Le Conseil Municipal remercie l'association Pocket Théâtre et Madame NICOD pour la qualité de cette organisation qui s'inscrivait dans le contexte douloureux que notre pays connaît.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer chaque premier dimanche de décembre, le « Noël intergénérationnel » et de maintenir le repas de la commune le 11 novembre ainsi que le « casse-croûte vigneron » à l'alambic lors du partage des affouages.

12. DENEIGEMENT ET ROUTE NON DENEIGEE

Le Conseil Municipal décide de mettre deux panneaux « route non déneigé » de 40/60 cm. De même, dans le bulletin communal n°80, il sera mentionné aux habitants qu'il n'y aura pas de déneigement dans les rues où un stationnement sur l'espace public est considéré comme une gêne.

13. TRAVAUX DES EMPLOYES COMMUNAUX

- Elagage : Parking rue de la roche : abattement d'un arbre et élagage des autres : prévu dans l'hiver
- WC publics : Pose de carrelage

14. ETUDE PREALABLE AU CHANGEMENT DE TRACTEUR

Le Conseil Municipal attend les devis et décide de reporter le sujet au prochain conseil.

15. SUITE A DONNER POUR ETUDES EAU POTABLE

Une pré-étude du traitement de l'eau a été réalisée. Le Conseil Municipal accepte de faire appel à un bureau d'étude (Assistance et Maîtrise d'Ouvrage). Michel BONNET, Alain MAIGROT et Jean-Jacques MUTIAUX sont désignés pour suivre ce dossier.

16. BILAN DE LA MAISON DE LA HAUTE SEILLE

Le bilan de la MHS est très positif et l'école d'autrefois a connu son succès jusque-là inégalé. Il faudra trouver une solution pour installer le Wifi dans ce lieu.

Le premier week-end d'avril seront organisées, les journées européennes des métiers d'art. Un accueil d'une quinzaine d'artisans qui ont le label « métier d'art en Franche Comté » et une exposition de poteries seront au programme.

17. SCHEMA DEPLACEMENT DOUX

Le pays Lédonien interroge les Communautés de Communes sur les déplacements doux (sans moteur). Le CCCHS demande l'avis des communes concernant la création d'une voie cyclable entre Château-Chalon et Grange de Ladoye. Le Conseil Municipal décide que ce n'est pas la priorité du moment.

QUESTIONS DIVERSES

- Location du logement sous la mairie : Il y a eu deux demandes pour cette location. Le Conseil Municipal accorde l'appartement à Mélodie MACLE.
- Plantation sur les terrasses : Voir avec l'ASA. Il faut reprendre les conditions des plantations dans l'acte de vente de la parcelle. Les premières exigences concernent la préservation des murs et la plantation d'arbres mesurés.
- Détecteurs de fumée : Le Conseil Municipal décide d'installer des détecteurs de fumée dans tous les appartements locatifs.
- SIARD : La redevance SIARD augmente de 5 %. La redevance fixe passe de 35 à 37 et le prix du m3 passe de 1,10 à 1,15 €.
- Renouvellement des panneaux « village de France » : la commune a de nouveau été sollicitée pour renouveler ces panneaux.
- Pompes : elles fonctionnent bien. Elles dépensent 4 kwh chaque jour pour moins d'une heure de pompage sauf quand il pleut. Si la commune change les embases, elle dépenserait moins d'électricité. Le Conseil Municipal envisage donc d'améliorer le système.